

23 juin 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 juin 2006](#)

Monténégro

Reconnaissance de la République du Monténégro

Reconnaissance de la République du Monténégro

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance de la République du Monténégro. Le 21 mai 2006, les Monténégrins ont opté pour l'indépendance avec une majorité de 55,5 % des électeurs. Le taux de participation dépassait de peu les 86 %. L'Union européenne a jugé que ce référendum fut conduit conformément aux engagements pris auprès de l'OSCE et du Conseil de l'Europe ainsi qu'à d'autres standards démocratiques en vigueur. Le 3 juin 2006, après épuisement des recours internes contre le résultat du référendum, le parlement monténégrin a adopté une déclaration d'indépendance. Le 5 juin 2006, le parlement serbe a adopté une décision dans laquelle il constatait que la République de Serbie devenait le successeur de l'Union d'Etats, conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle. Le 12 juin 2006, le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne en a pris acte et a invité la Serbie et le Monténégro à poursuivre un dialogue direct et constructif sur leurs futures relations. Il a ajouté que l'Union européenne était prête à appuyer un tel dialogue. Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne a reconnu politiquement l'indépendance du Monténégro. La Belgique reconnaît l'indépendance du Monténégro, sous la dénomination officielle République du Monténégro.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe